

Questionnaire d'aide aux encadrants pour un baptême de plongée en scaphandre

Un certificat médical n'est pas exigible pour le baptême de plongée, aussi il revient au moniteur de s'assurer que le néophyte ne présente pas de problème majeur de santé pouvant lui faire courir un risque particulier sous l'eau. En cas de doute, le moniteur doit encourager le candidat au baptême à demander avis médical. Quelques questions sont à poser :

1. Est-ce que la personne prend un **traitement** tous les jours
2. La personne est-elle **enceinte** (contre-indication à la plongée)
3. Est-ce que la personne a déjà eu une **perte de connaissance**
4. Est-ce que la personne a déjà eu une/des crises **d'épilepsie**
5. Est-ce que la personne a déjà eu / est suivie pour un problème **cardiaque**
6. Est-ce que la personne a déjà eu / est suivie pour un problème **respiratoire**
en particulier
 - asthme
 - pneumothorax
7. Est-ce que la personne a déjà eu / est suivie pour un problème de la sphère **ORL**
en particulier
 - des otites fréquentes
 - une perforation du tympan
 - une chirurgie ORL
8. Est-ce que la personne a du **diabète**